

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du 12 février 1966 portant désignation du greffier près le tribunal militaire permanent siégeant à Oran.

Par arrêté du 12 février 1966, Le sergent chef Mohamed Athmani est désigné en qualité de greffier près le tribunal militaire permanent siégeant à Oran.

Arrêté du 16 février 1966 portant nomination d'officiers de police judiciaire militaires.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, ministre de la défense nationale ;

Vu la loi n° 64-242 du 22 août 1964 portant code de justice militaire, notamment son article 11 ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Les officiers dont les noms suivent, sont désignés en qualité d'officiers de police judiciaire militaires.

- lieutenant Boumédienne El-Ouchdi,
- lieutenant Snouci Hachmaoui,
- lieutenant Abdelmalek Djedidi,
- sous-lieutenant Amar Djermani,
- sous-lieutenant Amar Serrir,
- aspirant Smain Lamari.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 février 1966.

Houari BOUMERIENE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés des 15, 21, 25 et 26 février et 3 mars 1966 relatifs à la situation de sapeurs-pompiers.

Par arrêté du 15 février 1966, la démission présentée par M. Achour Chibane, sapeur-pompier professionnel du corps d'El-Asnam, est acceptée, à compter du 1^{er} janvier 1966.

Par arrêté du 21 février 1966, la démission présentée par M. Said Kadous, sapeur-pompier du corps de la ville d'Alger, est acceptée, à compter du 18 janvier 1966.

Par arrêté du 25 février 1966, M. Bachir El Mohri est nommé, à compter du 1^{er} janvier 1966, sapeur-pompier professionnel qualifié et mis à la disposition du service départemental de la protection civile et des secours d'Alger, qui procédera à son affectation définitive.

L'intéressé percevra, à ce titre, une rémunération calculée sur la base de l'indice d'un sapeur-pompier professionnel qualifié de 2ème catégorie, 2ème classe, 6ème échelon, soit l'indice brut 195.

Par arrêté du 25 février 1966, la démission présentée par M. Smain Guediri, sergent stagiaire de sapeurs-pompiers du corps d'Alger, est acceptée, à compter du 1^{er} février 1966.

Par arrêté du 26 février 1966, M. Mohamed Lemili est nommé sapeur-pompier professionnel stagiaire et mis à la disposition

du service départemental de la protection civile et des secours de Constantine qui procédera à son affectation définitive.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 3 mars 1966, il est mis fin à compter du 1^{er} avril 1966 aux fonctions exercées par M. Said Zemmouri en qualité de chef de corps du bataillon de sapeurs-pompiers professionnels d'Alger.

L'intéressé continuera à assurer les fonctions de directeur du service départemental de la protection civile et des secours d'Alger.

Par arrêté du 3 mars 1966, M. Mohamed Boubekeur, lieutenant des sapeurs pompiers, est délégué à compter du 1^{er} avril 1966 dans les fonctions de chef de corps du bataillon des sapeurs-pompiers professionnels d'Alger.

L'intéressé continuera à assurer les fonctions d'adjoint au directeur du service départemental de la protection civile et des secours d'Alger.

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Arrêté du 9 mars 1966 portant délégation de signature au directeur général adjoint du ministère des finances et du plan.

Le ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 65-190 du 22 juillet 1965 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature, complété par le décret n° 65-250 du 4 octobre 1965 ;

Vu le décret du 7 janvier 1965 portant nomination d'un directeur général adjoint ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Salah Mebroukine, directeur général adjoint au ministère des finances et du plan, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances et du plan, tous actes, décisions et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 mars 1966.

Ahmed KAID.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE

Arrêté du 10 novembre 1965 portant dissolution du conseil d'administration de la coopérative « Tabacoop kabyle » et désignation d'une commission administrative provisoire.

Par arrêté du 10 novembre 1965, le conseil d'administration de la coopérative « Tabacoop kabyle », élu au cours de l'assemblée générale des sociétaires du 6 mai 1964, est dissous.